Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260320-DCM2026_019-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :
16 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Jérôme FAIX, Aurélie GELIN, Richard GLAUDEL, Fabien LE PERDU, Jean-Philippe NADAL, Cyril RICHARD, Audrey ROUXEL, Jean-Michel THOMAS, Philippe THOMAS, Marie-Josèphe TOQUET.

Secrétaire de séance : Fabien LE PERDU

DCM2026/019 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Madame Marie-Christine HELLO, élue Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de deux adjoints.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 2 (deux) le nombre des adjoints au maire de la commune.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE le nombre d'adjoints à 2 (deux) ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Fabien LE PERDU

Le Maire,
Marie-Christine HELLO